RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 D 00754
Numéro SIREN : 532 722 287
Nom ou dénomination : ABM 146

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 21233

ABM 146
Société civile immobilière au capital de 5 000 euros
Siège social : 146, rue Paradis 13006 Marseille
532 722 287 R.C.S. Marseille

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 12 Septembre à 12 heures, les associés de la société civile immobilière **ABM 146** se sont réunis au siège social, en assemblée annuelle, sur convocation d'un des associés.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :
- Monsieur Antoine Milliard, propriétaire de 1 part,
- Hoirie Milliard propriétaire de 499 parts
  Représentée par les héritiers de Monsieur Bruno Milliard
  Raphaëlle Milliard
  Anna Milliard, elle-même représentée par Raphaëlle Milliard
  Antoine Milliard
  Julien Milliard
  Marion Milliard

Total des parts présentes ou représentées : 500 sur les 500 parts composant le capital social.

Seuls associés de la société représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social.

Dès lors, l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Antoine Milliard préside la séance en qualité d'associé.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant décédé
- Pouvoir pour les formalités ;

Le président dispose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

JM mm RY AM

Personne ne demandant la parole, le président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte du décès de Monsieur Bruno Milliard survenu le 11 juillet 2023 et décide en conséquence de nommer en qualité de gérant Monsieur Antoine Milliard demeurant 92 Allée Granados 13009 Marseille, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités auprès des registres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Antoine Milliard
(mention manuscrite : bon pour acceptation de fonction)

Bon pour acceptation de fonction

Raphaëlle Milliard

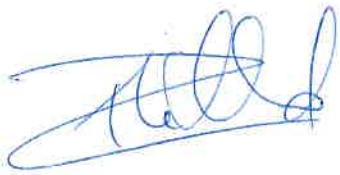

Julien Milliard



Anna Milliard,
Représentée par Raphaëlle Milliard



Marion Milliard

